

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DGRI 88 Subvention (6.000 euros) à l'association "Revivre" (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Revivre", 16, rue du Révérend-Père-Lucien-Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée, au titre de 2017, à l'association "Revivre", 16, rue du Révérend-Père-Lucien-Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois (n° simpa 148102 ; dossier 2017-07888).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, article 6574, rubrique 048, ligne VF 07002, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO